

BULLETIN MUNICIPAL VARENNES

N°1 Janvier 2013

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	2
Réalisations et Projets	3
Budget 2012	4
Etat civil Calendrier	5
Varennes Hier et Aujourd'hui	6/7
L'école Le Syndicat scolaire	8
Associations	9/10
Vie de la commune	11
Renseignements pratiques	12



Le mot du maire



Chers administrés

Nous voici à la fin de l'année 2012 et à l'orée de l'année 2013 , je souhaite à chacune et à chacun d'entre nous la paix et du travail pour tous.

Vous pourrez trouver à l'intérieur de ce bulletin les réalisations de l'année écoulée et nos projets concernant cette année.

Bienvenue aux nouveaux habitants !

Un grand merci à toutes les personnes qui s'investissent dans les associations, mais aussi aux membres du Conseil municipal et aux agents communaux.

Il me reste à vous donner rendez-vous à la Mairie le 12 janvier à 11h30 pour les traditionnels vœux du maire qui seront suivis du repas de l'Amitié au relais de Varennes.

Je vous présente à tous mes meilleurs vœux de bonheur, de santé et de réussite pour vos projets les plus chers.

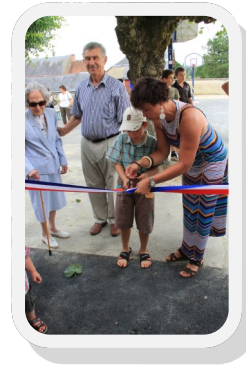
Votre maire,
Daniel Van Gheluwe

Réalisations

Nouveau Préau et
Restauration des anciens sanitaires



Inauguration



Salle de motricité



Aménagement des espaces
publics

L'équipe municipale

Le Maire:

Daniel Van Gheluwe

Les Adjoints:

Michel Dugrain

Gérard Sivault

Ghislaine Blouin—Beauvais

Les conseillers:

Marie-Françoise Sivault

Nelly Souriou

Philippe Bourne

Jean-michel Mézière

Emmanuel Ramos

Jean-Pierre Rouillé

Laurent Villoing

Le personnel municipal

Yves Surget Secrétaire de Mairie

Michel Demons Agent d'entretien

Alexandra Sellier Cantine

Voirie (27 000 E)

Projets 2013

Remplacement de la clôture de l'enceinte de l'école

Réfection du logement de l'école

Changement du chauffage au Relais de Varennes

Mairie (Mobilier et modernisation)

Nouvelles illuminations de Noël des rues de Varennes

Budget 2012

FONCTIONNEMENT				
		2011	2011	2012
Section	DEPENSES	Prévu	Réalisé	Budget
D 011	Charges à caractères général	57215,35	40811,43	76178,5
D 012	Charges de personnels et frais assimilés	60600	55910,58	74150
D 023	Virement à la section d'investissement	74018,1		8612
D 042	Opérations d'ordres de transfert entre sections		6000	
D 65	Autres charges de gestion courantes	44949	41498,5	47698
D 66	Charges financières	1100	853,76	1000
D 67	Charges exceptionnelles	200	76	250
	Total des dépenses de Fonctionnement	238082,45	145150,27	207888,50
RECETTES				
Section	RECETTES			
R 002	Résultat de fonctionnement reporté	70266,45	70266,45	20779,50
R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	380	383	380
R 73	Impôts et taxes	88300	105429,19	102829
R 74	Dotations, subventions et participations	64360	75499,5	73195
R 75	Autres produits de gestion courante	12380	12161,04	10700
R 76	Produits financiers	4,00	4,20	5,00
R 77	Produits exceptionnels	2392	12063,73	
	Total des recettes de Fonctionnement	238082,45	275807,11	207888,50
INVESTISSEMENT				
		2011	2011	2012
Section	DEPENSES	Prévu	Réalisé	Budget
D 001	Solde de la section d'investissement reporté	52975,13	52975,13	95269,34
D 040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6000	6000	
D 16	Emprunts et dettes assimilées	6000	3977,93	5000
D20	Immobilisations incorporelles	1027,96	1027,96	1100
Opé. 126	Travaux Ecole 2010	115360,57	112153,43	
Opé. 127	Péau 2010	17000	2392	24000
Opé. 132	Voirie	25000	23115,43	
Opé. 133	Matériels divers	7000	5934,82	
Opé. 134	Chemin accès Ecole	4734,86	4734,86	
Opé. 135	Candélabre 2011	1624,17	1624,17	
Opé. 136	Vannes d'Estrigueil	1500	1464,20	
Opé. 137	Chemin du Grand Cormier	3100		
Opé. 138	Voirie 2012			44527,41
Opé. 139	Matériels divers			7000
Opé. 140	Informatique 2012			8000
Opé. 141	Extension installation électrique La Pichaudière			612
	Total des dépenses d'Investissement	241322,69	215399,93	185508,75
RECETTES				
Section	RECETTES			
R 021	Virement de la section de fonctionnement	74018,10		8612
R 024	Produits de cessions	52000		42000
R 040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6000	12000	
R 10	Dotations, fonds divers et réserves	81204,59	81030,59	124896,75
Opé. 126	Travaux Ecole 2010	23100	23100	10000
Opé. 132	Voirie	5000	4000	
	Total des recettes d'Investissement	241322,69	120130,59	185508,75

Etat Civil

Au cours de l'année 2012, 7 actes d'état civil ont été enregistré en Mairie :

4 naissances, 3 mariages, 0 décès.

Les naissances :

Chaumont Thimothée Cyril Alexandre né le 20 avril 2012

Bodart Riauté Wendy né le 06 juin 2012

Diacre Louis Bruno François né le 25 septembre 2012

Jamain Samuel né le 27 octobre 2012

Les mariages :

Candavoine Brice Kévin et Dubois Marine Elodie le 16 juin 2012

Diacre Julien et Gouin Jeanne-Marie Sylvie le 14 juillet 2012

Dupré Fabien et Kim Mi Jin le 21 juillet 2012

Actuellement notre doyenne est Madame Thérèse Planiol, château de St Senoch et le doyen Jacques Sautonie, La Chaîne. Ces deux personnes ont été conseillers municipaux de nombreuses années.

Au dernier recensement, nous étions 239 habitants.

Calendrier



Randonnées pédestres:

Le 14 avril 2013 et le 8 septembre 2013

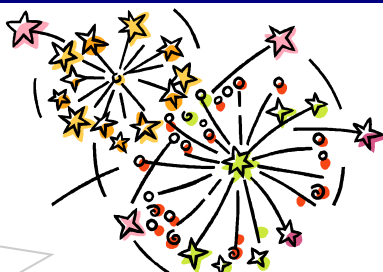
Le samedi 12 Janvier

Repas de l'Amitié

au Relais de Varennes

Menu à 29€50

Réservation: 02.47.59.15.39



Brocante et fête du village:

le 07 juillet 2013

Programme Free Lig'



Sous la tutelle de l'Accueil de loisirs de Ligueil en partenariat avec Manthelan, les jeunes de 11 à 17 ans des communes de la Communauté de Communes du Grand Ligueillois se sont vus proposés cet été et à la Toussaint diverses activités de loisirs.

Ados.grandligueillois@gmail.com

07.70.24.86.32

Repas d u CCAS: le 8 juin 2013

Ouverture du plan d'eau:

Samedi 27 avril



Commémorations

du 8 mai et du 11 novembre

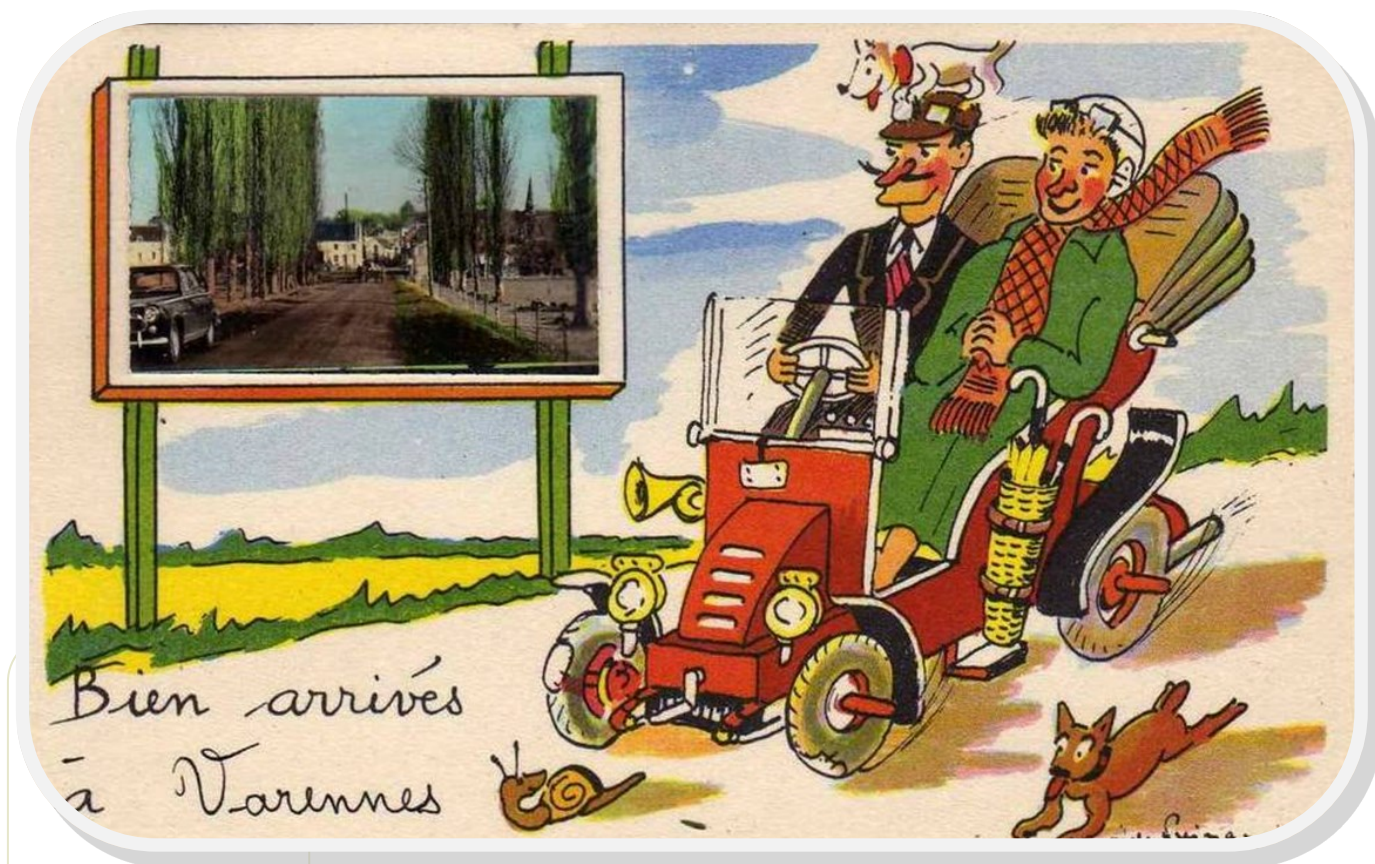


Départ à la retraite

Monsieur Surget en poste depuis de nombreuses années à la mairie de Vou et de Varennes a décidé de faire valoir ses droits à la retraite et se retire donc de la vie administrative de la Mairie à compter du 1er avril.

Nous lui souhaitons une agréable retraite afin qu'il puisse profiter pleinement de ses proches et réaliser tous ses projets.

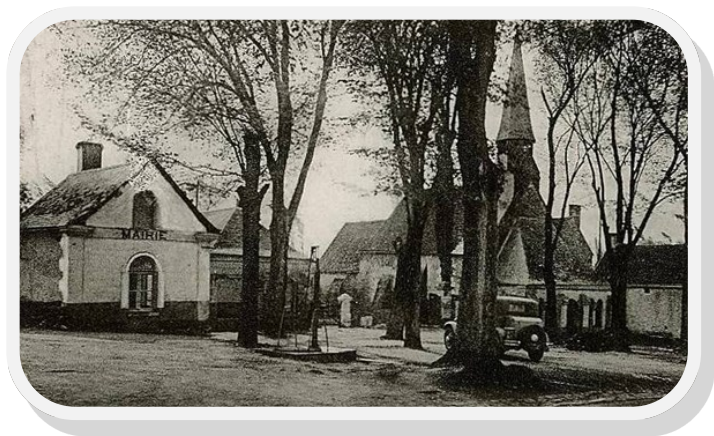
Varenes d'Hier et d'Aujourd'hui



Carrefour du stade



Rue René Petitbon



Place de la Mairie



Vue de Varennes

L'école de Varennes

Cette année, l'école de notre village accueille 16 élèves: 8 CM₁ et 8 CM₂. Ce petit nombre d'enfants permet de bien profiter de tous les équipements modernes qui sont mis à notre disposition dans la classe.

Depuis l'été dernier, les enfants peuvent s'abriter sous un préau tout neuf qu'ils apprécient dès que le temps se couvre...



Cette année, les projets sont nombreux, nous suivons avec passion la course du Vendée Globe depuis le 10 novembre. Nous allons également élaborer des instruments de mesure pour faire une station météorologique à Varennes et au printemps, nous irons étudier et dessiner les ruines de l'ancien village de St Senoch.

Les enfants et la directrice de l'école, Madame Dugrain

Le syndicat scolaire

La commune fait partie d'un RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) regroupant cinq communes : CIRAN.ESVES LE MOUTIER.MOUZAY.VARENNES VOU. Le RPI a 4 écoles et une garderie périscolaire qui se situent :

ECOLLES: Classes de petite et moyenne sections de maternelle : à MOUZAY, Classes de grande section de maternelle et CP : à VOU, Classes de CE₁-CE₂ : à CIRAN, Classes de CM₁-CM₂ : à VARENNES

GARDERIE PERISCOLAIRE : réservée aux enfants de maternelle et primaire du RPI se trouve à ESVES LE MOUTIER est ouverte le matin de 7 h à 8 h 45 et de 16 h à 19 h

SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE : La gestion des cantines, du transport scolaire, de la garderie est assurée par le syndicat intercommunal scolaire composé d'élus de chaque commune.

Le Président en poste est Monsieur BARRET Dominique (Mouzay) et le Vice président est Monsieur MALIGE Yves (Vou). Chaque commune a un correspondant : Madame DRUET Fabienne (CIRAN), Madame LABROSSE Odile (ESVES LE MOUTIER), Madame LEGUERNEVEL Sandrine (MOUZAY), -Madame GROSSI M.Claude (VOU), et Monsieur SIVault Gérard (VARENNES).

Le siège du Syndicat se situe à la mairie de MOUZAY (1er étage) et le secrétariat est ouvert tous les matins et le mardi après midi de 15 h – 17 h sauf mercredi et vacances scolaires.

Comité des fêtes

Malgré une météo menaçante en début de journée, la fête du village a réuni le 8 juillet de courageux exposants qui ont participé au vide grenier organisé par le comité des fêtes de Varennes. Cette année, le thème en avait été quelque peu modifié et la traditionnelle foire au boudin avait été remplacée par la cuisson d'un cochon grillé et la présentation de produits du terroir.

Les badauds ont pu, tout en surveillant la cuisson, se promener parmi les exposants sur le terrain du stade. Pendant et après leur déambulation et la découverte de produits régionaux, les visiteurs ont pu se régaler du repas servi sous les barnums par le Relais de Varennes. La guinguette animée par Michel Dien a emmené de joyeux drilles jusqu'au feu d'artifice financé par la commune.

Le comité des fêtes illustre son goût pour la nature en invitant les randonneurs deux fois dans l'année, soit 6 parcours proposés.



Allez, encore un effort..!

Au printemps sur les hauteurs de Varennes, 9,13 et 15 km, un parcours vous emmène aux creux des chemins Varennais, Ciranais et Mouzéens. Et, à la fin de l'été avant l'ouverture de la chasse, une randonnée en sous bois vous fait découvrir les sentiers forestiers de Varennes, Esves le Moutier et de St Senoch en passant par les fontaines rouges soit 10, 12 et 14 km pour apprécier la faune, la flore et les essences de la diversité de nos forêts.

Evidemment les marches terminées, nous nous retrouvons autour d'un rafraîchissement bien mérité.

Laurent Villoing

CHAM

L'association nationale **Chantiers Histoire & Architecture Médiévales** (C.H.A.M.) œuvre depuis trente ans pour la défense du patrimoine bâti.

Son action se caractérise par l'organisation de chantiers de bénévoles ou de volontaires et de chantiers d'insertion en France métropolitaine, en Outre-mer et à l'étranger. Elle mène également des actions d'éducation au Patrimoine et des activités pédagogiques et techniques, en lien avec les établissements scolaires et les collectivités locales.

Du 4 au 8 juillet 2012 s'est déroulé pour la quatrième année consécutive le stage « Monuments Historiques » sur le site de l'ancien village de Saint-Senoch à Varennes (Indre et Loire). Pour cette session, des travaux ont été réalisés sur l'église, la maison et la grange.

Seize bénévoles (6 filles et 10 garçons) provenant de différentes régions de France sont intervenus cet été sur le site, de l'ancien village de ST Senoch. Encadrés par Rullier Marine (Directrice du chantier, permanente du Cham), Leme Anne-Sophie (Tailleur de pierre, entreprise Menet), Chanu Philippe (Conducteur de travaux de l'entreprise Menet membre du Cham) et Percheron Adrien (Directeur technique de l'entreprise Menet et membre du Cham).

L'intervention sur le chantier se faisait en semaine tandis que les week-ends étaient consacrés à la découverte et à la sensibilisation du patrimoine local.



La commune de VARENNES a mis à disposition la cantine de son école ainsi que la cour afin d'assurer la restauration et l'hébergement.

De plus, La commune de Varennes avec la Communauté de Communes du Grand Ligueillois a loué un bungalow de sanitaires (douches et lavabos) durant un mois ce qui a permis d'améliorer le confort des bénévoles cette année. Le transport des bénévoles était assuré grâce à un minibus prêté par la commune de SEPMEs et un véhicule de l'association du CHAM.

Encore merci à l'association ainsi qu'à ces jeunes bénévoles pour le travail accompli, nous espérons que le CHAM pourra poursuivre cette restauration de qualité !

Le Club des Grisonnants de Varennes

Le club a été créé en 1978 ; aujourd'hui nous sommes 27 adhérents.

L'année s'écoule doucement au rythme des rencontres qui ont lieu tous les jeudis après-midi dans la petite salle de la mairie, belote, triomino et autres jeux de société.

Les événements à venir :

Janvier : Assemblée générale avec paiement des cotisations et dégustation de la galette des Rois.

Mars : Le 3 mars 2013 Loto des 3 clubs, Mouzay, Vou, Varennes à la salle de Mouzay.

Avril : Goûter Pastoral : nids de Pâques.

Juin : Repas annuel du club avec la municipalité.

Octobre : Repas des 3 clubs à Mouzay.

Décembre : Repas amical de fin d'année à Varennes.

Le club et son Président remercient la commune pour son soutien financier (subvention de 100€), il souhaite l'arrivée de nouveaux retraités ; il y a des places à prévoir et à prendre pour la pérennité de l'association.

Amicalement.

Michel Destouches

La section des Anciens Combattants Mouzay – Varennes



Le Dimanche 24 juin, la section des Anciens Combattants Mouzay-Varennes a commémoré son 40ème anniversaire.

Après un office religieux célébré à l'église de Mouzay, un hommage solennel a été rendu aux morts de tous les conflits. La section a procédé à un dépôt de gerbes au cimetière communal en présence du Conseiller général et de sa suppléante.

La veille, un bouquet avait été déposé sur chaque

tombe de nos camarades disparus.

De nombreuses récompenses internes ont été remises à des adhérents de la section particulièrement dévoués. Deux dames étaient également récompensées par la remise du collier de la Croix du Sud.

Après le vin d'honneur, un repas amical et fort animé clôturait cette belle journée d'anniversaire .

Le Président, Daniel Van Gheluwe

Bien vivre à Varennes

A toutes fins utiles, la municipalité de Varennes vous présente ce "Petit code de bonne conduite" destiné à vous sensibiliser sur les gênes que peuvent occasionner les bruits, feux, salissures, haies qui dépassent, stationnements incommodes et vitesses excessives.

Vivre en bon voisinage, c'est possible! Si dialogue, bon sens et courtoisie sont les meilleurs moyens d'éviter que les choses s'enveniment, certaines règles de base doivent également être respectées...

Principe et fil conducteur : Privilégier des solutions à l'amiable en encourageant les Varennais à communiquer entre eux de manière polie et respectueuse avant de recourir aux textes de loi ou faire appel aux Forces de l'ordre.

Le bruit

En fait, le bruit est considéré comme excessif (et donc sanctionnable) dès lors qu'il porte "atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité". Et cela, de jour comme de nuit. Or, il est à la portée de tous, d'adopter des gestes simples, et de respecter quelques règles de savoir vivre.

Les travaux de jardinage et de bricolage doivent être effectués à des horaires respectueux du repos des voisins. De nombreuses municipalités ont adopté les horaires suivants pour la réalisation de ces travaux:

les jours ouvrés de 8h30 à 12H00 et de 14h30 à 19H30;

les samedis de 9h00 à 12H00 et de 15h00 à 19H00;

les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12H00.

Les aboiements des chiens dont les propriétaires et gardiens sont tenus de prendre, s'ils souhaitent rester en bons termes avec leurs voisins, les mesures nécessaires pour préserver leur tranquillité.

Avant d'appeler le Maire ou la Gendarmerie, informez d'abord, de manière aimable et respectueuse, la personne responsable... qui ne sait peut-être pas que son chien aboie durant son absence.

Feux et odeurs

Après le bruit, les odeurs arrivent en tête des conflits de voisinage. L'appréciation de leurs seuils de tolérance se fait au cas par cas, aucun critère précis n'existant en la matière. Mais l'environnement, la régularité et l'ancienneté du trouble sont généralement pris en compte pour en juger la nocivité.

L'appel au bon sens est demandé à tout citoyen effectuant l'incinération de déchets verts dans son jardin. Que recommande le code de bonne conduite :

"Les petits feux en plein air ne sont tolérés que dans les cas où ils ne concernent pas des produits polluants et où la fumée qu'ils occasionnent, n'incommode pas les voisins. Ils doivent être totalement maîtrisés : les précautions d'usage contre les incendies doivent être respectées."

La valorisation de ces déchets végétaux, par compostage individuel ou en déchetterie, est à privilégier: C'est bon pour la planète et le SMICTOM fournit des **composteurs** à 20 E à réserver auprès de la mairie.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de La Chapelle-Blanche-Saint-Martin: Lundi (9h - 12h et 14h - 17h30), Jeudi (9h - 12h et 14h-17h30), Samedi (9h-12h et 14h-18h)

Bien vivre à Varennes (suite)

Propreté

Le plaisir de se promener dans les rues de sa commune, dépend pour beaucoup de la propreté des trottoirs de l'embellissement des maisons et des espaces verts. Quoi de plus déplaisant pour un riverain de voir son quartier, sa rue, sales et mal entretenus!

Un peu de civisme peut remédier à ce genre de désagréments.

Plantations - Taille des arbres et haies

Les arbres et haies qui dépassent les limites de propriété, peuvent être sources de conflits et d'insécurité. En l'absence de règles locales particulières, ce sont celles du Code Civil qui s'appliquent : "*tout arbre ou arbuste de moins de 1^m doit être planté à au moins 1^{er} cm de la propriété voisine. Pour une hauteur supérieure, il devra être planté, au minimum, à 2 m de cette limite*".

Si les branches d'un arbre empiètent sur la propriété voisine, son propriétaire peut être contraint de les couper.

En cas de non-respect de ces règles, le voisin peut exiger que les plantations soient taillées, voire arrachées, aux frais du contrevenant.

Quant aux fruits qui poussent sur les branches surplombant le terrain du voisin, ils appartiennent au propriétaire de l'arbre. En revanche, s'ils tombent, ils peuvent être ramassés par ledit voisin.

Pour éviter tout désagrément, évaluer les distances avant de planter un arbre et prévoir sa croissance!

La sécurité

Il est du devoir de tout citoyen d'entretenir les plantations qui longent les voies publiques et peuvent gêner les piétons et les véhicules, sources parfois d'accident par manque de visibilité ou d'obligation de marcher sur la chaussée. Le guide préconise les solutions à l'amiable. Aussi, plutôt que d'exiger systématiquement d'un propriétaire, l'application à la lettre des distances, mieux vaut en discuter plutôt que d'engager des conflits interminables.

En ce qui concerne les terrains laissés en friches, veiller à leur entretien avant que la végétation ne devienne trop envahissante (risque d'incendie, prolifération d'animaux sauvages ou d'ambrosie).

Animaux domestiques

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques dans les rues, sur les places, dans les parcs et jardins ou autres lieux publics.

Il est interdit d'abandonner des animaux en quelque lieu que ce soit en dehors des refuges destinés à cet effet. Les chiens ne peuvent circuler en zone urbaine qu'autant qu'ils sont fermement et solidement tenus en laisse.

Les chiens de toutes tailles, réputés mordeurs ou agressifs, doivent être muselés même lorsqu'ils sont tenus en laisse.

Les propriétaires de chiens potentiellement dangereux (chiens d'attaque et chiens de garde et de défense) sont tenus de déclarer leur chien à la mairie de résidence depuis le 1^{er} juillet 1999.

Renseignements pratiques

Mairie:

Mairie de varennes
Tél:02.47.59.04.32

Mardi: 7h - 12h15

Judi: 7h -12h15

Vendredi: 7h-12h

Ecole

Tél: 02.47.59.48.27

Syndicat de Chasse:

Président: Georges Bidaut

Artisans et commerçants à Varennes

Carrières Morin, route de ligueil

Relais de Varennes; Restauration et traiteur

Nicolas signalisation, Les ratelleries

Bidault Michel: Electricité, plomberie: Le Mazery

Taxis Delforges: La Martinière

Delalé Patrice: Menuiserie: Le Bourg

Bennoin: Maçonnerie: La Bondonnière

Coopérative Agricole: Agrial: Le Bourg

Elevage de chiens: La Rocherie

Gîte

Moulin de la Chaussée

07. 70. 19. 23 .87

Assistantes maternelles:

Chaumont Claire, 1 place des Iris

Tél:02.47.92.39.62

Chrétien Christelle, 3 rue Roger
Petitbon

Tél:02.47.92.35.91